

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2136

19 août 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Aida Wedo 13 S.à r.l. | 102482 | Moorkens Luxembourg S.A. | 102519 |
| Aida Wedo 13 S.à r.l. | 102487 | MS Services | 102522 |
| Aida Wedo 14 S.à r.l. | 102488 | Multi Challenge Sicav | 102524 |
| Aida Wedo 14 S.à r.l. | 102494 | Muse Holdings S.à r.l. | 102509 |
| Aluber S.A. | 102498 | Natural Le Coultre Luxembourg S.A. | 102526 |
| Disar S.A., SPF | 102503 | NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung | 102528 |
| Euro-Build Trans S.à r.l. | 102504 | NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung | 102528 |
| FSD Partners | 102520 | Nucap Lux Finco S.à r.l. | 102519 |
| Golf Shipping S.A. | 102522 | Rifi Holding S.à r.l. | 102509 |
| ILEDOR HOLDING, Société Anonyme- | 102505 | SES Broadband Services S.A. | 102511 |
| LCD SCSp | 102501 | Shardana SCI | 102506 |
| Lux-Aménagements S.A. | 102498 | Sof-10 Starlight 10 GBP s.à r.l. | 102514 |
| Mangrove IV (SCA), SICAR | 102495 | Sof-10 Starlight 11 GBP S.à r.l. | 102516 |
| Mangrove IV (SCA), SICAR | 102497 | Sof-10 Starlight 12 GBP S.à r.l. | 102520 |
| Mars Propco 40 S.à r.l. | 102500 | Sof-10 Starlight 13 GBP S.à r.l. | 102522 |
| Maxpama S.A. | 102511 | SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l. | 102524 |
| McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. | 102502 | Sof-10 Starlight 7 GBP S.à r.l. | 102526 |
| McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. | 102503 | Sof-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l. | 102514 |
| McWane Luxembourg IP, S.à r.l. | 102504 | Sof-10 Think Earls Court Lux S.à r.l. | 102520 |
| McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. | 102505 | Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l. | 102526 |
| McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. .. | 102506 | Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l. | 102516 |
| Mediview Real Estate Luxembourg S.A. | 102508 | SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l. | 102524 |
| MH Germany Property VIII S.à r.l. | 102514 | SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l. | 102522 |
| MH Germany Property VII S.à r.l. | 102514 | TS Tessuto Holdings II S.à r.l. | 102502 |
| Millicom International Operations S.A. | 102516 | WSP Luxembourg S.à r.l. | 102501 |
| Mobiserv S.à r.l. | 102508 | | |
| Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l. | 102518 | | |

Aida Wedo 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 197.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 154928,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 14 April 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form and may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Aido Wedo 13 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in registered office of the Company.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born on February 14, 1983 in Saint-Mard Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Lès-Lyon, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Crystal Sunset S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.928,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 avril 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Aido Wedo 13 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La preuve de ces versements a été apportée au notaire soussigné qui constate expressément que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née le 14 février 1983 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Fixation du siège social de la Société à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13235. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tom Bening.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015102696/311.

(150112913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Aida Wedo 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 197.972.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Sunset S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.928, ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné que lors de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Aida Wedo 13 S.à.r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant (numéro 8654 de son répertoire), en date du 23 avril 2015, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2015, sous la Relation: 1LAC/2015/13235, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'Acte),

qu'une erreur matérielle s'est immiscée dans la dénomination de la Société (article 4 des statuts) tant dans la version anglaise que dans la version française de l'Acte.

En effet, la dénomination "Aido Wedo 13 S.à r.l." a été erronément donnée à la Société, alors que la dénomination exacte qui aurait dû être mentionnée à l'Acte dont il est question ci-avant, était "Aida Wedo 13 S.à r.l." et ceci tant dans la version française que dans la version anglaise de l'acte notarié.

Le mandataire déclare au nom et pour le compte de la comparante que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19062. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102697/35.

(150112913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Aida Wedo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 197.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 154928,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 14 April 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription,

underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form and may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Aido Wedo 14 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in registered office of the Company.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born on February 14, 1983 in Saint-Mard Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Lès-Lyon, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Crystal Sunset S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.928,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 avril 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “Aido Wedo 14 S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l’article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d’un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s’il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s’entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d’une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L’associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l’assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La preuve de ces versements a été apportée au notaire soussigné qui constate expressément que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née le 14 février 1983 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

- 2) Fixation du siège social de la Société à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015102698/310.

(150113180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Aida Wedo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 197.985.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Sunset S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.928, ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné que lors de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée Aida Wedo 14 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant (numéro 8655 de son répertoire), en date du 23 avril 2015, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2015, sous la Relation: 1LAC/2015/13236, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'Acte),

qu'une erreur matérielle s'est immiscée dans la dénomination de la Société (article 4 des statuts) tant dans la version anglaise que dans la version française de l'Acte.

En effet, la dénomination "Aido Wedo 14 S.à r.l." a été erronément donnée à la Société, alors que la dénomination exacte qui aurait dû être mentionnée à l'Acte dont il est question ci-avant, était "Aida Wedo 14 S.à r.l." et ceci tant dans la version française que dans la version anglaise de l'acte notarié.

Le mandataire déclare au nom et pour le compte de la comparante que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19063. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102699/35.

(150113180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Mangrove IV (SCA), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 188.960.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Madia Camara, residing in Luxembourg, acting as the representative of Mangrove Capital Partners S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 74666, acting in its capacity as the sole manager and general partner of Mangrove IV (SCA), SICAR, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B188960 (hereinafter the "Company"), pursuant to the resolutions of the sole manager of the Company of 15 June 2015.

A copy of the resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque pursuant to a deed of

"JPMORGAN PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS"

Société d'Investissement à Capital Variable

Registered Office: L-2633 Senningerberg

6, route de Trèves,

R.C.S. Luxembourg, B 89 734

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Portfolio Strategies Funds (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable incorporated under the form of a société anonyme having its registered office in Senningerberg (R.C.S. Luxembourg B 89 734), incorporated by notarial deed on 8 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 4 December 2002 under number 1733.

The articles of incorporation of the Company have been amended by notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 26 September 2007, published in the Mémorial on 6 November 2007 under number 2515.

The Meeting was opened with Mr Graham Good-hew, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mrs. Céline Labarsouque, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Anke Stoffel, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- The extraordinary general meeting convened for 22 May 2015 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to lack of quorum.

Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 23 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2677 dated 2 October 2014. The articles of association of the Company have last been amended on 15 June 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

1) The share capital of the Company is currently set at sixty-two thousand seven hundred and eighty euros (EUR 62,780) divided into (i) one million two hundred and seventy-eight thousand (1,278,000) class A shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ii) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and (iii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (EUR 49,980).

2) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at twelve thousand two hundred twenty euros (EUR 12,220), represented by one million two hundred and twenty-two thousand (1,222,000) class A shares at a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares"). The sole manager of the Company is authorised to increase once, or several times, the

share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 15 June 2015, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of sixty-two thousand seven hundred and eighty euros (EUR 62,780) by one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) up to sixty-four thousand and thirty euros (EUR 64,030) by the issuance of one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to as the “Newly Issued Shares”).

In accordance with article 6 of the articles of association of the Company, the board of directors of the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares and all the one hundred and twenty-five thousand (125,000) Newly Issued Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each have been fully subscribed and paid up by contributions in cash consisting of two million seven hundred and fifty thousand euros (EUR 2,750,000), of which one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) are allocated to the share capital of the Company and two million seven hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty euros (EUR 2,748,750) are allocated to the share premium of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 6 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital and Conversion.** The Fund has a fixed share capital of sixty-four thousand and thirty euros (EUR 64,030) divided into (i) one million four hundred and three thousand (1,403,000) class A shares, each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) (the “Class A Shares”), (ii) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) (the “Class B Shares”) and (iii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (€ 49,980) (the “Management Share”).

The Manager is authorised to issue up to one million ninety-seven thousand (1,097,000) additional Class A Shares at a nominal value and subscription price of one euro cent (€ 0.01) each without offering to the existing shareholders any preferential subscription each time in accordance with the terms and conditions of the Placement Memorandum. The Manager is furthermore authorised to accept additional capital contributions without the issuance of additional Shares, each time within the terms and conditions of the Placement Memorandum.

Subject to the above, the Manager may further issue a special class of tracking shares (the “Class E Shares” and together with the Class A Shares, Class B Shares and the Management Share, the “Shares”), which shall either be newly issued or issued via the conversion of a corresponding number of Class A Shares in respect of and in order to track the economic entitlements pertaining to a specific Excluded Investment only as described in further detail in the Placement Memorandum. For each Excluded Investment, the Manager will thus issue a separate and dedicated Sub-Class (e.g., Class E1, Class E2, etc.).

All the Shares are issued as fully redeemable Shares as provided for in article 49-8 of the 1915 Law provided that any redemption of Shares must be made in accordance with the terms of the Placement Memorandum and these Articles.

The minimum capital of the Fund including any issue premiums and capital contributions, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (€ 1,000,000).”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133981/113.

(150145014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Mangrove IV (SCA), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 188.960.

Rectificatif du dépôt L150145014 déposé le 05/08/2015

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Madia Camara, residing in Luxembourg, acting as the representative of Mangrove Capital Partners S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 74666, acting in its capacity as the sole manager and general partner of Mangrove IV (SCA), SICAR, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B188960 (hereinafter the "Company"), pursuant to the resolutions of the sole manager of the Company of 15 June 2015.

A copy of the resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 23 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2677 dated 2 October 2014. The articles of association of the Company have last been amended on 15 June 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

1) The share capital of the Company is currently set at sixty-two thousand seven hundred and eighty euros (EUR 62,780) divided into (i) one million two hundred and seventy-eight thousand (1,278,000) class A shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ii) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and (iii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (EUR 49,980).

2) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at twelve thousand two hundred twenty euros (EUR 12,220), represented by one million two hundred and twenty-two thousand (1,222,000) class A shares at a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares"). The sole manager of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 15 June 2015, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of sixty-two thousand seven hundred and eighty euros (EUR 62,780) by one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) up to sixty-four thousand and thirty euros (EUR 64,030) by the issuance of one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to

as the "Newly Issued Shares").

In accordance with article 6 of the articles of association of the Company, the board of directors of the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares and all the one hundred and twenty-five thousand (125,000) Newly Issued Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each have been fully subscribed and paid up by contributions in cash consisting of two million seven hundred and fifty thousand euros (EUR 2,750,000), of which one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250) are allocated to the share capital of the Company and two million seven hundred and forty-eight thousand seven hundred and fifty euros (EUR 2,748,750) are allocated to the share premium of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 6 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital and Conversion.** The Fund has a fixed share capital of sixty-four thousand and thirty euros (EUR 64,030) divided into (i) one million four hundred and three thousand (1,403,000) class A shares, each having a nominal

value of one euro cent (€ 0.01) (the “Class A Shares”), (ii) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) (the “Class B Shares”) and (iii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (€ 49,980) (the “Management Share”).

The Manager is authorised to issue up to one million ninety-seven thousand (1,097,000) additional Class A Shares at a nominal value and subscription price of one euro cent (€ 0.01) each without offering to the existing shareholders any preferential subscription each time in accordance with the terms and conditions of the Placement Memorandum. The Manager is furthermore authorised to accept additional capital contributions without the issuance of additional Shares, each time within the terms and conditions of the Placement Memorandum.

Subject to the above, the Manager may further issue a special class of tracking shares (the “Class E Shares” and together with the Class A Shares, Class B Shares and the Management Share, the “Shares”), which shall either be newly issued or issued via the conversion of a corresponding number of Class A Shares in respect of and in order to track the economic entitlements pertaining to a specific Excluded Investment only as described in further detail in the Placement Memorandum. For each Excluded Investment, the Manager will thus issue a separate and dedicated Sub-Class (e.g., Class E1, Class E2, etc.).

All the Shares are issued as fully redeemable Shares as provided for in article 49-8 of the 1915 Law provided that any redemption of Shares must be made in accordance with the terms of the Placement Memorandum and these Articles.

The minimum capital of the Fund including any issue premiums and capital contributions, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (€ 1,000,000).”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135925/93.

(150146765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Lux-Aménagements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 77.749.

Par la présente, nous vous informons que nous avons démissionné de notre poste de commissaire aux comptes de la société Lux-Aménagements S.A. n° RCSL B 77.749. avec effet immédiat pour l'exercice clos au 31.12.2013.

Signature.

Référence de publication: 2015094544/10.

(150105045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Aluber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.215.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company “ALUBER S.A.”, established and having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, incorporated by virtue of a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations n° 802 of August 5, 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 101.215.

The meeting opened at 10.00, under the chairmanship of Mrs Michèle SENSI residing professionally at Esch-sur-Alzette,

The Chairman appointed as Secretary and scrutineer Mr Anthony THILLMANY, residing professionally at Esch-sur-Alzette,

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator "READ S.à r.l.", having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B 45.083 ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALUBER S.A.", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 81 du 31 mars 1989, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.215.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Madame Michèle SENSI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société anonyme "READ S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45.083 ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: SENSI, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/06/2015. Relation: EAC/2015/14368. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015101895/98.

(150111873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Munsbach, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mars Propco 40 S.à r.l.

Référence de publication: 2015094554/10.

(150105078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

LCD SCSp, Société en Commandite spéciale.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 197.916.

—
EXTRAIT

- 1. Date de constitution.** La société a été constituée en date du 19 juin 2015
- 2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.
- 3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est LCD SCSp.
- 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
- 5. Objet social.**
 1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.
 2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.
 3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.
 4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.
 5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.
- 6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.
- 7. Associé commandité.** CDL Sp. z o.o., société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 45/79, ul. Wybrzeze Kosciuszkowskie, 00-347 Varsovie (Pologne) et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000553255.
- 8. Gérant.**
 - a. Gérant de classe A:*
 - M. Kamil KOSON, administrateur de société, né le 08/12/1986 à Tarnow (Pologne) et demeurant au 45/79, ul. Wybrzeze Kosciuszkowskie, 00-347 Varsovie (Pologne)
 - b. Gérants de classe B:*
 - M. Raphaël BENAYOUN, administrateur de société, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
 - M. Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
- 9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

En tous les cas, la société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102386/44.
(15011178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.407.090,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.462.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 27 mai 2015

Le mandat de M. Tamás Horváth en qualité de gérant de la Société a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} mai 2015

L'associé unique de la Société décide d'acter et d'accepter la démission de Mme Helena Mary Allis de ses fonctions en qualité de gérante de la Société, avec effet au 1^{er} mai 2015.

L'associé unique de la Société décide de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2016, M. Attila Sénig, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société et ce en remplacement de Mme Helena Mary Allis, avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095742/21.

(150105325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

McWane (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.554.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094556/9.

(150104592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS Tessuto Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.423.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094797/45.

(150104984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094557/9.

(150104263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Disar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.145.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «Disar S.A., SPF» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18145, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 31 mars 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 29 octobre 2010.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Euros (583.750.-EUR) représenté par vingt-trois mille trois cent cinquante (23.350) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2015. Relation: EAC/2015/13444. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015095107/45.

(150105236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

McWane Luxembourg IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094558/9.

(150104283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Euro-Build Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 113.325.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

Le dix juin,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Christian KRUPA, transporteur, né à Delles/ Territoire de Belfort (France), le 14 mars 1953, demeurant à L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schuman,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EURO-BUILD TRANS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schuman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 325, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 701 du 6 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EURO-BUILD TRANS S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-€) chacune, entièrement libérées.

III.- Que l'associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EURO-BUILD TRANS S.à r.l."

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-5751 Frisange, 63, rue Robert Schuman.

IX.- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. KRUPA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 juin 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015095146/45.

(150105142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094559/9.

(150104246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «ILEDOR HOLDING, Société Anonyme» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40861, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 13 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 29 juin 2012.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-dix mille Euros (70.000.- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2015. Relation: EAC/2015/13446. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015095285/45.

(150105254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094560/9.

(150104276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Shardana SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg E 5.665.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin

ONT COMPARU:

1. Monsieur SADDI Maurizio, né le 3 juillet 1965 à Steinfort, commerçant, demeurant à 12, rue des Pommiers L-4985 Sanem

2. Madame ANDRESINI Angela, née le 26 janvier 1970 à Differdange, employée privée, demeurant à 12, rue des Pommiers L-4985 Sanem

3. IMMO-COMFORT S.A., enregistrée au registre de commerce à Luxembourg no RCSL B 75 507, ayant son siège social à 183, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: «SHARDANA SCI».

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège social est établi à Sanem.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de CENTS EUROS (100 Euros) divisé en 100 parts de UN (1) EURO de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1. Monsieur SADDI Maurizio, pré qualifié | 25 parts |
| 2. Madame ANDRESINI Angela, pré qualifiée | 24 parts |
| 3. IMMO-COMFORT S.A., pré qualifiée | 51 parts |
| TOTAL: cents parts sociales | 100 parts |

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacune dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe, La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature, S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre DEUX MILLE QUINZE,

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

a) Est nommé gérant:

Monsieur SADDI Maurizio, prédit,

b) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

c) L'adresse de la société est fixée au L-4985 Sanem 12, rue des Pommiers

DONT ACTE, fait et passé à Sanem, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096316/99.

(150106231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Mediview Real Estate Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094562/9.

(150104618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Mobiserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.484.

L'an deux mil quinze, le onze juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard CHEVALIER, dirigeant de société, né le 29 décembre 1960 à Aix-en-Provence (France), demeurant au 860 Chemin des Frères Gris, F-13080 Campagne La Javotte, Aix-en-Provence (France), et

2. Madame Laurence CHEVALIER, dirigeante de société, née le 30 septembre 1963 à Aix-en-Provence (France), demeurant au 860 Chemin des Frères Gris, F-13080 Campagne La Javotte, Aix-en-Provence (France).

Tous deux, ici représentés par Madame Christine STUMPERT, employée privée, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 19 mai 2015,

lesquelles procurations resteront annexées au présent acte après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Medisys Développement» ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (la "Société"), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 112 484 et constituée suivant acte notarié, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 11 mars 2006; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 5 mars 2013.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de «MEDISYS DEVELOPPEMENT» en «Mobiserv S.à r.l.» et décident en outre de procéder à la modification de l'article 3 des statuts de la Société, et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Mobiserv S.à r.l.» »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STUMPERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098485/45.

(150108734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094567/9.

(150104351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Rifi Holding S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 19.593.656,64.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

L'an deux mille quinze, le cinq juin

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WORRUS HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112194,

ici représentée par Madame Doriane Havrenne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 juin 2015

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de RIFI HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, («la Société»), constituée sous la dénomination de RIFI HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 458 du 2 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2014, publié au Mémorial numéro 3564 du 26 novembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six Euros et soixante-quatre Cents (EUR 19.593.656,64), représenté par quinze millions huit cent un mille trois cent trente-six (15.801.336) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-quatre Cents (EUR 1,24) chacune.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale actuelle des quinze millions huit cent un mille trois cent trente-six (15.801.336) parts sociales existantes et représentant l'entiereté du capital social fixé à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six Euros et soixante-quatre Cents (EUR 19.593.656,64).

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social avec effet au 1^{er} janvier 2015, de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six Euros et soixante-quatre Cents (EUR 19.593.656,64), en un milliard trois cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-un mille soixante-seize Roubles cinquante-trois Kopecks (RUB 1,339.581.076,53) au taux de change de EUR 1 = 68,3681.

Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille neuf cent vingt-trois Roubles et quarante-sept Kopecks (RUB 18.923,47) pour le porter de son montant actuel -après conversion- d'un milliard trois cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt-un mille soixante-seize Roubles et cinquante-trois Kopecks (RUB 1.339.581.076,53) à un milliard trois cent trente-neuf millions six cent mille Roubles (RUB 1.339.600.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire par l'associé unique de la somme de dix-huit mille neuf cent vingt-trois Roubles et quarante-sept Kopecks (RUB 18.923,47).

Le montant de dix-huit mille neuf cent vingt-trois Roubles et quarante-sept Kopecks (RUB 18.923,47) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé décide de changer le nombre de parts sociales en un million trois cent trente-neuf mille six cents (1.339.600) et de leur attribuer une valeur nominale de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le capital social de la Société est désormais fixé à un milliard trois cent trente-neuf millions six cent mille Roubles (RUB 1.339.600.000,-) représenté par un million trois cent trente-neuf mille six cents (1.339.600) parts sociales, ayant une valeur de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune, entièrement détenues par l'associé unique.

Cinquième résolution

L'associé décide de conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en RUB et pour procéder à l'échange des quinze millions huit cent un mille trois cent trente-six (15.801.336) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt quatre Cents (EUR 1,24) chacune contre un million trois cent trente-neuf mille six cents (1.339.600) parts sociales de mille Roubles (RUB 1.000,-).

Sixième résolution

L'associé décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard trois cent trente-neuf millions six cent mille Roubles (RUB 1.339.600.000,-) représenté par un million trois cent trente-neuf mille six cents (1.339.600) parts sociales (les «Parts Sociales») et individuellement la «Part Sociale»), ayant une valeur de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune.»

Septième résolution

L'associé décide, avec effet au 15 juin 2015, de transférer le siège social de L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II au L-8422 Steinfort, 69, Rue de Hobscheid.

Huitième résolution

L'associé, avec effet au 15 juin 2015, décide de modifier l'article 4.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

4.1. Le siège social de la Société est établi à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'associé décide de modifier l'article 5 en y ajoutant un point 5.4 ayant la teneur suivante

5.4. En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social, les associés auront la possibilité de souscrire aux Parts Sociales au moyen de paiements faits au capital social et, le cas échéant, au moyen de paiements additionnels faits au compte prime d'émission lié aux Parts Sociales nouvellement émises. Les associés auront également la possibilité de procéder à des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 conformément au Plan Comptable Normalisé de Luxembourg pour les sociétés)

Dixième résolution

L'associé décide de modifier les paragraphes 13.3 et 13.4 de l'article 13 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

13.3. Le conseil de gérance ou le gérant unique n'est autorisé à acquérir tout type d'actifs et à vendre ceux-ci conformément à l'article 2 des présents statuts que sur autorisation préalable donnée par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.4. Le conseil de gérance ou le gérant unique ne peut prendre un engagement, une décision opérationnelle ou une obligation dont la valeur totale excède un montant d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) sans l'accord préalable des associés représentant plus de la moitié du capital.

102511

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HAVRENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18214. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 201509917/99.

(150109388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Maxpama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094572/9.

(150104177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

SES Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June,

Before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorfles-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SES Astra Services Europe S.A., a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117813,

here represented by Me Philippe Harles, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal on May 19, 2015, the said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of SES Broadband Services S.A., a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 57624, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, civil law notary then residing in Luxembourg, Luxembourg, on 20 December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 March 1997, number 125. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joelle BADEN, civil law notary residing in Luxembourg, on 17 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1242 of 13 May 2015 (the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the transfer of the branch of activities of the Company to SES TechCom S.A., in accordance with the transfer plan set out on 21 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1127 of 30 April 2015;

2. Miscellaneous.

has requested the officiating notary to enact the following resolutions:

WHEREAS, the sole shareholder has been able to take knowledge of:

- the transfer plan set out on 21 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1127 of 30 April 2015 (the “Transfer Plan”), whereby the Company transfers, without dissolution, its activities for consumer and B2B broadband connectivity services including the establishment the use and operation of platforms enabling service providers and content providers to transmit multimedia content as well as any other associated infrastructure, facilities, rights and obligations for the operating of said platforms, which include for the avoidance of doubt, all activities, assets, rights and obligations in relation to broadband connectivity services provided to its clients and its participation in LU-CIX Management GIE, a groupement d’intérêt économique, having its registered office at 4, rue Graham Bell, Bettembourg and registered with the RCS under number C0000086 (the “Commercial Activities”), and particularly all the assets and liabilities related to such activities as further set out in the Transfer Plan (the “Branch of Activities”), to SES TechCom S.A., a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 104514 (the “Transferee”), (the “Transfer”);
- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Company; and
- the annual accounts and the management reports for the three last financial years of the Transferee.

WHEREAS, in accordance with article 295 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the abovementioned documents were at the shareholder’s disposal at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present resolutions.

WHEREAS, all the shareholders have provided the Company and the Transferee with waiver letters, whereby each of them expressly confirms that it has been sufficiently informed about the Transfer and expressly waives the requirement of (i) the examination of the Transfer Plan and the written report on the Transfer Plan made by an independent expert, in accordance with Article 296 (1) of the Law and (ii) the report of the management bodies of the Company and the Transferee explaining the Transfer Plan and setting out its legal and economic grounds, in accordance with Article 296 (2) of the Law.

Sole resolution:

The sole shareholder resolves to approve the Transfer as set out in the Transfer Plan and to confirm that the Branch of Activities shall be transferred to the Transferee for the consideration of one euro (EUR 1.-).

The sole shareholder resolves further that the Transfer will be effective between the Company and the Transferee at the date of the present general meeting, and vis-à-vis third parties at the date of the publication of this deed into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in accordance with Article 302 of the Law.

The sole shareholder resolves that, from an accounting and tax perspective, the Transfer shall be deemed effective as of the date of the present resolutions.

The sole shareholder resolves that the Transfer is subject to the provisions on de-mergers as set out in Articles 285 to 308, except for Article 303 of the Law, and that the whole Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution by the Company to the Transferee, in accordance with Article 308 bis-5 of the Law and with the Transfer Plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin,

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SES Astra Services Europe S.A., une société anonyme, valablement constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117813,

dûment représenté(e) par Maître Philippe Harles, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2015,

ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement,

étant l'actionnaire unique de SES Broadband Services S.A., une société anonyme dûment constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 57624, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 1977, numéro 125. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 mars 2015, suivant acte de Maître Joëlle BADEN, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1242 du 13 mai 2015 (la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a reconnu avoir été pleinement informé des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la cession de la branche d'activités de la Société à SES TechCom S.A., conformément au projet de cession établi le 21 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 en date du 30 avril 2015;

2. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

ATTENDU QUE, les actionnaires ont pu prendre connaissance:

- du projet de cession établi le 21 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 en date du 30 avril 2015 (le «Projet de Cession»), aux termes duquel la Société cède, sans dissolution, ses activités de fourniture de services de connectivité large bande tant à destination des consommateurs que des professionnels, y compris l'établissement, l'usage et l'exploitation de plate-formes permettant aux fournisseurs de services et aux fournisseurs de contenu de transmettre des contenus multimédias, ainsi que toute autre infrastructure, installation, droits et obligations connexes pour l'exploitation de ces plate-formes, en ce inclus, pour éviter toute ambiguïté, toutes les activités, les actifs, les droits et les obligations liés à la fourniture de services de connectivité large bande à ses clients ainsi que sa participation dans LU-CIX Management GIE, un groupement d'intérêt économique, ayant son siège social au 4, rue Graham Bell, Bettembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro C0000086 (les «Activités Commerciales»), ainsi que les passifs et actifs qui s'y rattachent tels que décrits plus en détail dans le Plan de Transfert (la «Branche d'Activités»), à SES TechCom S.A., une société anonyme, dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104514 (le «Cessionnaire»), (la «Cession»);

- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société; et

- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices du Cessionnaire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 295 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les documents susmentionnés ont été mis à disposition de l'actionnaire unique au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

ATTENDU QUE, tous les actionnaires ont transmis des lettres de renonciation à la Société et au Cessionnaire, aux termes desquelles chacun d'entre eux confirme expressément avoir été suffisamment informé sur la Cession et renonce expressément à l'exigence (i) de l'examen du Projet de Cession et du rapport établis par un expert indépendant, en vertu de l'article 296 (1) de la Loi et (ii) du rapport des organes de gestion de la Société et du Cessionnaire expliquant le Projet de Cession et le justifiant du point de vue juridique et économique, en vertu de l'article 296 (2) de la Loi.

Résolution unique:

L'actionnaire unique décide d'approuver la Cession telle que prévue dans le Projet de Cession et de confirmer que la Branche d'Activités sera cédée en contrepartie de la somme d'un euro (EUR 1,-).

L'actionnaire unique décide en outre que la Cession sera effective entre la Société et les Cessionnaire à la date des présentes résolutions, et vis-à-vis des tiers à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 302 de la Loi.

L'actionnaire unique décide que, d'un point de vue comptable et fiscal, la Cession sera considérée comme effective à compter de la date des présentes résolutions.

L'actionnaire unique décide que la Cession est soumise aux dispositions concernant les scissions telles qu'énoncées aux articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront transférés par la Société de plein droit et sans dissolution au Cessionnaire, conformément à l'article 308 bis-5 de la Loi et au Projet de Cession.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille Euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du comparant, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4732. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015103445/153.

(150111570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094580/9.

(150104583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

MH Germany Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094581/9.

(150104582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Sof-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sof-10 Starlight 10 GBP s.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.553.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 191.661,

here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 18th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 10 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.553, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2014 under number 2538. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l."

2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.

3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 10 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.661,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 18 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 10 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 553, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 Septembre 2014 sous le numéro 2538. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 10 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Bermondsey Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10668. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104357/99.

(150113897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094583/9.

(150104376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sof-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.566.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 191.661,

here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 18th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.566, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 22, 2014 under number 2557. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.661,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 18 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 566, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 Septembre 2014 sous le numéro 2557. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

102518

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10667. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104358/99.

(150113881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Mohawk Kai Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.908.160,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.655.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2015

En date du 12 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Jaap MEUER (gérant B), Madame Myriam DELTENRE (gérant A) et Monsieur Michael J. RISTAINO (gérant A) de leur mandat dans la Société avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Cornelis Martinus VERHAAREN, né le 2 janvier 1966 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

* Monsieur Christopher ROSSELLI, né le 7 novembre 1972 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 160, South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

- de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur John KLEYNHANS, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer, Afrique du Sud, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* Monsieur Hermanus Roelof Willem TROSKIE, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Cornelis Martinus VERHAAREN, gérant de classe A

- Monsieur Christopher ROSSELLI, gérant de classe A

- Monsieur John KLEYNHANS, gérant de classe B

- Monsieur Hermanus Roelof Willem TROSKIE, gérant de classe B

102519

Mise à jour

L'associé unique de la Société a transféré son siège social et a changé sa dénomination comme suit:

- MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

MOHAWK KAI LUXEMBOURG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2015094587/37.

(150104473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Nucap Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.523.

En date du 22 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant avec effet au 22 mai 2015;

- Nomination de Angeliki Alafi, née le 1^{er} septembre 1979 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nucap Lux Finco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015096938/17.

(150107544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Moorkens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activites Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 43.155.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 5 juin 2014

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2016:

- Monsieur Edouard Goedert, né le 15 février 1952 à Ettelbrück, Luxembourg et demeurant professionnellement à Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange/Strassen.

- Monsieur Olivier Fontaine, né le 17 septembre 1963 à Uccle, Belgique et demeurant professionnellement au 8, Sa-tenzen, B-2550 Kontich.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2016:

- Monsieur Benoît Déjean, né le 23 juillet 1969 à Millau, France et demeurant professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich.

- Monsieur Kurt Heene, né le 15 novembre 1968 à Temse, Belgique et demeurant professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich;

en remplacement de OSTIA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Paul Mariën et de Monsieur Mattheus de Wit,

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Edouard Goedert, né le 15 février 1952 à Ettelbrück, Luxembourg et demeurant professionnellement Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange/Strassen, n'est pas renouvelé.

L'assemblée décide de nommer la société Compagnie Européenne de Révision, B37039, ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sarl

Signature

Référence de publication: 2015094589/30.

(150104278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

FSD Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 99.591.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession du 10 mai 2015 que:

Les cent parts (100) de la société:

FSD Partners Sarl en liquidation

5, rue Raoul Follereau

L-8240 Mamer

RCSL: B-99591

Ont été transférées intégralement à la société:

BDB Progest SCSp

95, route d'Arlon

L-8211 Mamer

RCSL: B-196671

Ce transfert est effectué avec date d'effet au 1.06.2015.

La société BDB Progest SCSp devient donc le seul associé de la société FSD Partners Sarl en liquidation avec effet à cette même date.

Mamer, le 2 juin 2015.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015096036/24.

(150106916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Sof-10 Think Earls Court Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sof-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.567.

—
In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 191.661,

here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 18th, 2015.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.567, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 11, 2014 under number 2446. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.

3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.661,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 18 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 567, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 Septembre 2014 sous le numéro 2446. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 12 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Earls Court Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10665. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104359/99.

(150113929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

**MS Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Golf Shipping S.A.).**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094593/9.

(150104794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF-10 Starlight 13 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.258.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 191.661,

here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 15th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 13 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 191.258, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 22, 2014 under number 3513. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 13 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.661,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 13 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 191 258, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 Octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 Novembre 2014 sous le numéro 3513. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 13 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think TBRD Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10664. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104360/99.

(150113959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Multi Challenge Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 166.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094594/9.

(150105228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.264.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 188.512, here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 15th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 191.264, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2014

published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 26, 2014 under number 3574. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.”
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.512,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 191 264, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 Octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 Novembre 2014 sous le numéro 3574. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 14 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Mazey Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10669. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104361/99.

(150113840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094598/9.

(150104858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sof-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.512.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 186.115, here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 15th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.512, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 12, 2014 under number 2460. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.” into “SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 15 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 512, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 Septembre 2014 sous le numéro 2460. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

102528

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.» en «SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Think Holdings Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BRUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: DAC/2015/10663. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105345/99.

(150114793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094607/9.

(150104167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094608/9.

(150104168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.
